

Définition de la GUSP

Elle consiste à mettre en oeuvre collectivement des actions visant à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Définition de la Délégation Interministérielle à la Ville (DIV) en 1999 : *La gestion urbaine et sociale de proximité est définie comme l'ensemble des actes qui contribuent au bon fonctionnement d'un quartier.*

Définition - note de cadrage 2012 : *Réponse qualitative que les pouvoirs publics et les bailleurs sociaux peuvent apporter aux attentes de la population pour améliorer la qualité du cadre de vie et des conditions de vie.*



GUSP

S

Porter des projets
(actions
citoyennes)
autour du cadre
de vie

S

Mobiliser les
partenaires en
mode projet

S

Intégrer des
dispositifs à
vocation sociale,
au vivre
ensemble

La GUSP renforce la **dimension sociale** accordée à la GUP. Elle dépasse la stricte gestion technique des espaces.

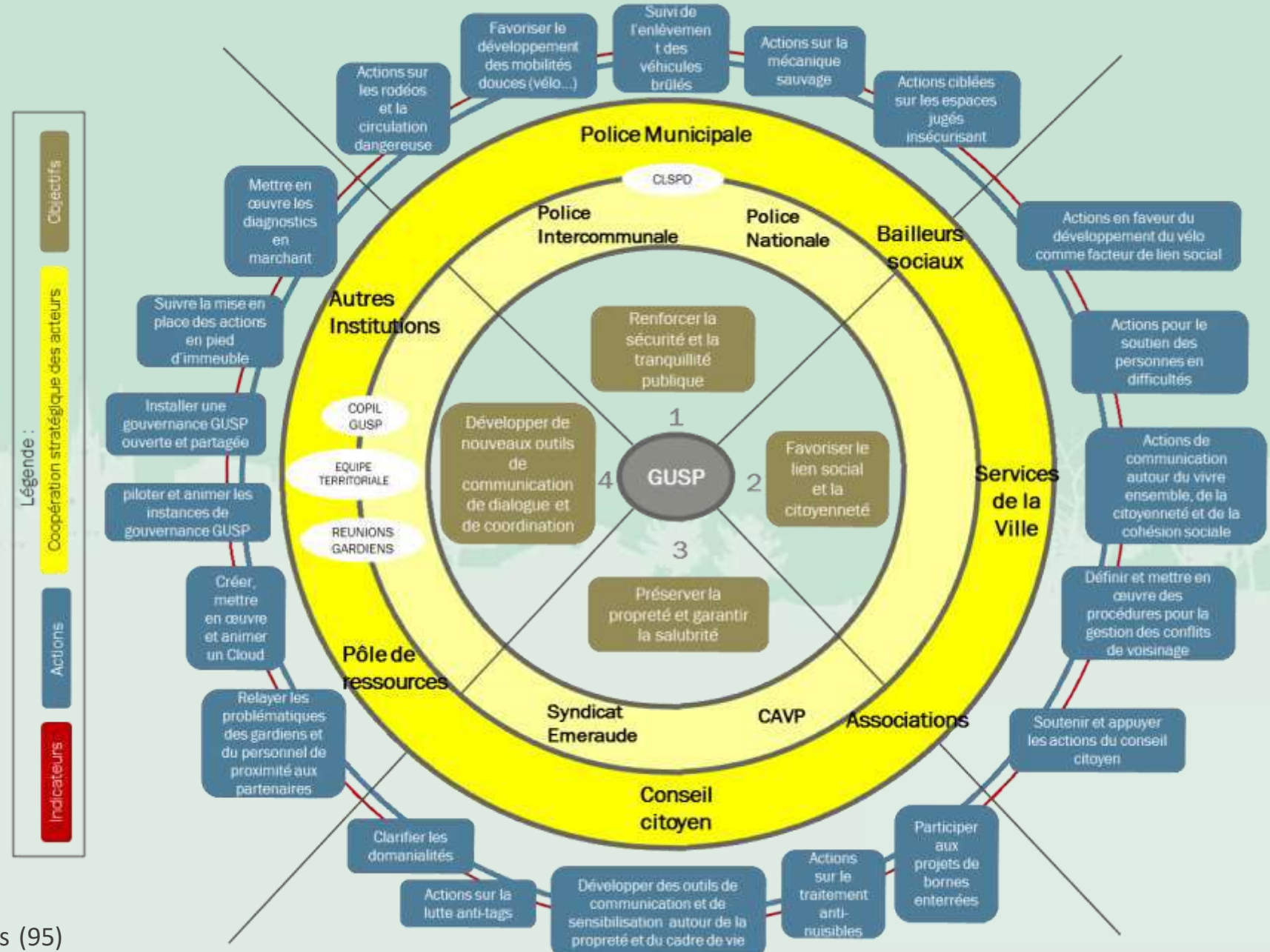
Elle insiste en particulier sur les actions relatives au renforcement du **lien social et du vivre ensemble**. La démarche de GUSP renvoie au rapport à l'habitant, à son vécu. L'habitant est un acteur indissociable de la GUSP.

Elle impulse aussi la **participation citoyenne** et encourage les habitants à s'impliquer dans la gestion, et le développement de leur quartier avec l'implication de tous les gestionnaires.

Les orientations stratégiques de la GUSP et ses acteurs

La démarche de GUSP repose sur une grande variété d'acteurs tous impliqués dans la vie des quartiers. Ils coopèrent pour construire autour de la GUSP une dynamique de développement territorial.

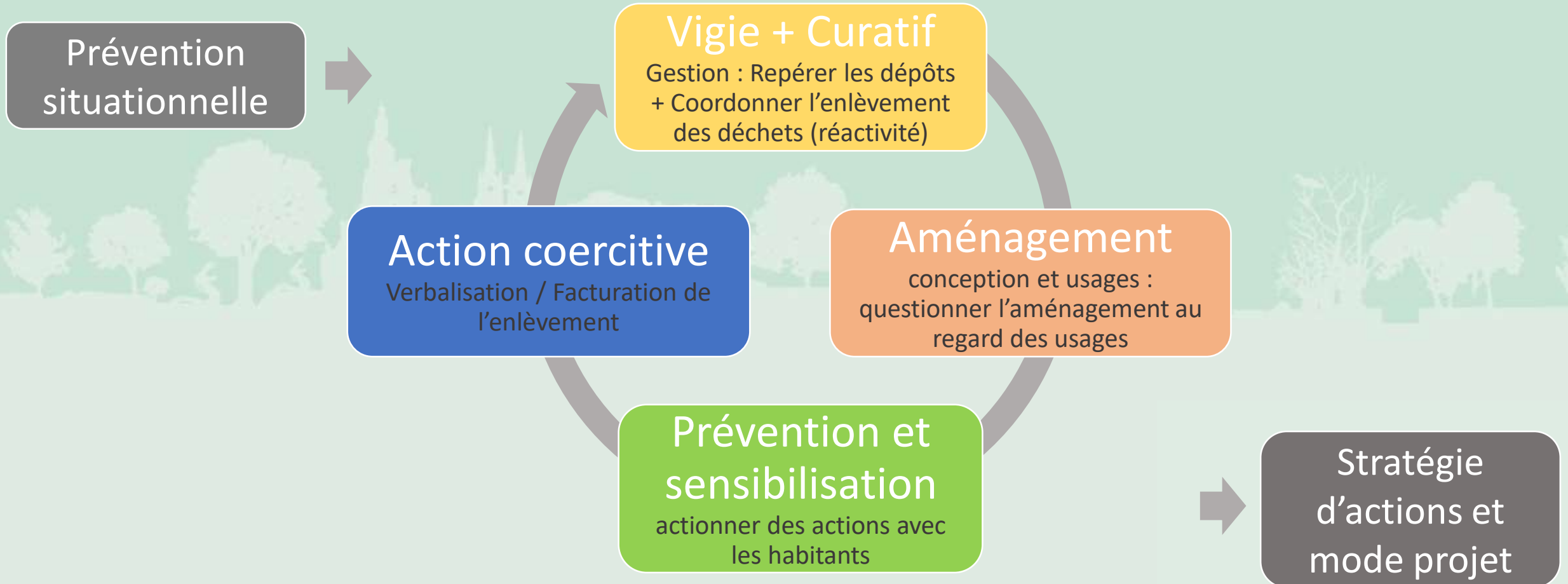
La GUSP doit permettre d'installer une coopération resserrée autour des services gestionnaires.



Les fonctions de la GUSP

Diagnostiquer le fonctionnement d'un site, repérer ses problématiques et trouver des solutions en concertation avec les habitants et les services gestionnaires

Exemple de cas : Dépôts sauvages



Les affiches - Deux Sèvres Habitat

VOTRE BALCON

Mégots de cigarette, arrosage des fleurs, nettoyage à grande eau ou à la javel, urine de chien...

En dessous de votre balcon, il y a celui de votre voisin!

ATTENTION : merci de veiller à ne pas souiller le balcon en-dessous du vôtre.

... POUR LES AUTRES, LE VOISIN C'EST VOUS !

LE LOCAL A POUBELLES

Merci de ne rien laisser au sol dans ce local !

- C'est un lieu de passage pour vos voisins et l'ogive d'entraide.
- Ce génère des problèmes d'hygiène.
- Ce gêne les voir, les bruits...
- Ce ne sent pas très bon.
- Ce dégage un aspect dégradé à votre cadre de vie.

... POUR LES AUTRES, LE VOISIN C'EST VOUS !

LES CHIENS ET LES CHATS

Ne laissez pas votre chien ou votre chat faire ses besoins dans le hall ou la cage d'escaliers !

... POUR LES AUTRES, LE VOISIN C'EST VOUS !

LA FENETRE

C'EST SALE ! C'EST DANGEREUX !

Pour des raisons évidentes de sécurité et d'hygiène, **il ne faut jeter aucun débris par la fenêtre.**

Non à la décharge en bas de mon immeuble !

... POUR LES AUTRES, LE VOISIN C'EST VOUS !

Stop aux débris par la fenêtre !

Suite à l'augmentation du nombre de jets de débris par la fenêtre à l'arrière du bâtiment et afin que la situation s'améliore, nous vous informons que :

Un médiateur social de la Ville de Niort viendra prochainement à la rencontre de chaque locataire en porte-à-porte.

LA FENETRE

Il ne faut jeter aucun débris par la fenêtre.

« Non à la décharge en bas de mon immeuble ! »

C'est dangereux, c'est sale et ça attire les rats.

... POUR LES AUTRES, LE VOISIN C'EST VOUS !

LES MASQUES DE PROTECTION

AUCUN MASQUE NE DOIT ÊTRE JETÉ PAR TERRE !

Usage, ces éléments de protection représentent un grave risque sanitaire et écologique !

... POUR LES AUTRES, LE VOISIN C'EST VOUS !

LES POUBELLES

Couvrir des caves, hall paier, locaux communs...

Les poubelles ne doivent pas être posées au sol !

Merci de déposer vos sacs poubelles fermés **directement** dans le conteneur du local poubelles.

... POUR LES AUTRES, LE VOISIN C'EST VOUS !

LES MEGOTS

Les mégots de cigarettes ne doivent pas être écrasés au sol ou sur les murs.

... POUR LES AUTRES, LE VOISIN C'EST VOUS !

Attention à l'hygiène !

Ne pas éliminer vos déchets dans les poubelles de voisins. Ils ont leur propre corbeille dans votre local.

Ne pas jeter vos déchets dans les poubelles de voisins.

Attention aux sacs poubelles qui couvrent des cages d'escaliers de hall ou d'entrées !

Ne jetez pas vos sacs poubelles à côté de la cuisine. Ils peuvent attirer les rats.

... POUR LES AUTRES, LE VOISIN C'EST VOUS !

LA FENETRE

Pour des raisons évidentes de sécurité et d'hygiène, **il ne faut jeter aucun débris par la fenêtre.**

ATTENTION : Ce problème est trop fréquent sur votre bâtiment. A défaut d'auteur identifié, les frais de ce ramassage régulier pourront être imputés à l'ensemble des locataires.

Non à la décharge en bas de mon immeuble !

... POUR LES AUTRES, LE VOISIN C'EST VOUS !

LE HALL

Merci de ne rien laisser traîner dans le hall.

... POUR LES AUTRES, LE VOISIN C'EST VOUS !

LES CHIENS

Les déjections de mon chien, **je les ramasse !**

Il est interdit de laisser son chien faire ses déjections sans les ramasser.

Des petits sachets, prévus pour ramasser les déjections de votre animal, sont distribués gratuitement par votre maître.

... POUR LES AUTRES, LE VOISIN C'EST VOUS !

LES PROSPECTUS PUBLICITAIRES

IL NE FAUT PAS JETER LES PROSPECTUS AU SOL.

LA CORBEILLE A PAPIER

Ne pas jeter dans la corbeille à papier.

Merci de bien vouloir les jeter dans la corbeille à papier.

... POUR LES AUTRES, LE VOISIN C'EST VOUS !

Contact

Fabien MAISONNIER

Coordinateur du réseau national des professionnels de la GUSP
reseau.gusp@gmail.com